



CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Conditions générales de vente

1 - Généralités

La société NETWORKELEC dont le siège social se situe au 15 route des choseaux 74330 MESIGNY (SIRET 822 715 538 00010 - TVA FR56 822745538) propose des prestations de services et du matériel informatique. (Développement logiciel, audit, support téléphonique, maintenance, câblage)

Toutes les prestations de services et matériels commandés par l'apposition des mentions "Bon pour accord" et "Commande avec obligation de paiement" et la signature d'un devis de la société NETWORKELEC implique l'adhésion totale aux présentes Conditions Générales de Ventes. Sauf mentions contraires ou complémentaires indiquées au sein des devis de la société NETWORKELEC, les présentes Conditions Générales de Ventes prévalent sur toutes autres conditions générales du client et en particulier les Conditions Générales d'Achat de celui-ci. La loi Hamon de 2014 définit les Conditions Générales de Ventes comme le « socle unique des relations commerciales » : les Conditions générales de ventes et non les Conditions générales d'Achat sont la base de la négociation commerciale.

Les Conditions Générales de Ventes sont fournies avec chaque devis et sont disponibles en lignes sur le site de la société NETWORKELEC. La société NETWORKELEC se réserve le droit de procéder à la mise à jour de celle-ci sans préavis. Les Conditions Générales de Ventes applicables au moment de la signature du devis sont celles fournies avec celui-ci, la date inscrite sur celle-ci faisant foi, des Conditions Générales de Ventes portant une date ultérieure à celle indiquée sur le devis ne sont pas applicables.

2 - Modalités de commande

Toutes les prestations de services et matériel commandés auprès de la société NETWORKELEC ne sont valides que par l'apposition des mentions "Bon pour accord", "Commande avec obligation de paiement" et la signature d'un devis émis par la société NETWORKELEC.

La transmission des présentes Conditions Générales de Ventes et des devis au client peuvent s'effectuer par mail ou courrier postal. Le client peut également transmettre à la société NETWORKELEC son acceptation des Conditions Générales de Ventes ainsi que des devis par mail ou par courrier postal.

Toutes commandes auprès de la société NETWORKELEC n'est valable qu'à la réception complète de tous les éléments stipulés au sein des présentes Conditions Générales de Ventes ainsi que de l'acompte demandé si tel est le cas.

Le client peut mettre en œuvre son droit de rétractation au plus tard sous 14 jours après la signature du devis. Ceci a pour conséquence et obligations du client à renvoyer ou restituer les biens à la société NETWORKELEC et sans retard. Le client supporte les coûts directs de renvoi de sa commande.

Le droit de rétractation du client est écarté dans certains cas, notamment dans les contrats :

- de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation
- de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés
- de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence

NETWORKELEC SARL - 15 routes des choseaux 74330 MESIGNY

06 67 89 51 12 – contact@networkelec.com

SIRET 82271553800010 CAPITAL 1000€



CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

- de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Toutes commandes passées auprès de la société NETWORKELEC implique l'obligation de paiement de celle-ci.

3 - Réalisation des prestations

La société NETWORKELEC s'engage à mener à bien toutes prestations commandées par le client. Le client s'engage à fournir à la société NETWORKELEC tous les éléments nécessaires au bon déroulement de la prestation fournit par la société NETWORKELEC.

Le client s'engage à fournir à la société NETWORKELEC tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation afin de répondre au cahier des charges définit avec celui-ci.

Tout élément manquant ou omis aura pour conséquence le décalage ou le report de tout ou parti de la prestation.

La communication se fait entre le client direct (signataire du devis) et la société NETWORKELEC.

Les tâches à réaliser sont fournis seulement par le biais du client direct.

Le travail réalisé par la société NETWORKELEC se limite aux contrats signés avec le client direct.

Toute tâche à réaliser par la société NETWORKELEC se concrétise par un contrat signé par les deux parties comportant l'intégralité des présentes Conditions générales de ventes.

La communication de l'entreprise avec un client indirecte (acteur de la prestation ne faisant pas partie des effectifs de la société du client) est considérée comme une tâche, et devras donc résulter d'un contrat signé avec le client direct.

La négociation pendant l'exécution de la prestation des modalités d'un contrat prendra en compte la date de conception dudit contrat et ne sera valable qu'après acceptation par la société NETWORKELEC et l'émission d'un nouveau devis signé par le client.

La fin de la prestation sera notifiée par la société NETWORKELEC par l'émission d'une facture ou en accord avec le client.

4 - Modalités de facturation

Les modalités de facturation sont inscrites au devis (demande d'acompte, tarifs)

5 - Modalités et délais de paiement

Les modalités et délais de paiement sont inscrits au devis.

Sauf mentions contraires le paiement de toute prestation s'effectue au comptant et sans escompte.

Le délai de règlement est de 15 jours après la réception de la facture sauf mentions contraires indiquées sur celle-ci.

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due à la société NETWORKELEC pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.



CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

6 - Garantie et limitation de responsabilité

La société NETWORKELEC garantit sa prestation avec toutes les compétences raisonnablement requises et exclut toute autre garantie, expresse ou implicite, non stipulée explicitement.

La société NETWORKELEC ne garantit en aucune façon les prestations de fournisseurs de tierces parties.

La société NETWORKELEC garantit le matériel neuf 2 ans à partir de la livraison de celui-ci et 6 mois s'il s'agit de matériel d'occasion.

La garantie ne comprend pas le prêt d'un appareil pendant la période d'immobilisation. En cas de remplacement, celui-ci portera sur le même produit ou un produit équivalent.

La garantie couvre exclusivement les défauts et dysfonctionnements du produit acquis par le Client. Elles n'ont, en aucun cas, pour objet de garantir une quelconque conformité à l'utilisation ou l'usage, privé ou professionnel, auquel le Client entend affecter le produit.

Tout produit retourné sous garantie pour cause de défectuosité devra être obligatoirement accompagné d'un justificatif prouvant la date d'achat du produit.

Les garanties légales de conformité et des vices cachés ont lieu sans frais pour l'Acheteur. Les frais de retour du/des Produit(s) seront par conséquent, dans le cadre de l'exercice de l'une ou l'autre de ces garanties légales par l'Acheteur, à la charge du Vendeur.

La société NETWORKELEC ne peut être tenue pour responsable en cas de pertes de données résultant ou non de l'une de ses prestations. Le client doit mettre tout en œuvre afin de garantir la protection de ses données (Sauvegarde, redondance des alimentations, onduleurs, protection antivirus, pare-feu, ...)

Le client s'engage à fournir à la société NETWORKELEC des éléments de travail dont il dispose des droits de propriété ou d'utilisation et ainsi à ne pas enfreindre les lois en vigueur dans le pays d'exécution de la prestation.

La société NETWORKELEC ne peut être tenue pour responsable d'infraction commise par son client aux lois en vigueur dans le pays d'exécution de la prestation.

La société NETWORKELEC ne sera tenue d'indemniser d'éventuels dommages, de quelque nature que ce soit, résultant :

- de tout dysfonctionnement d'une fourniture d'une tierce partie,
- d'une utilisation non-conforme au but de tout logiciel, service, ou prestation
- de tout cas de force majeure comme la foudre ou la rupture de la fourniture d'énergie
- de tout fait qui peut être démontré comme se situant hors du champ de ces responsabilités



CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

7 - Propriété intellectuelle

Les logiciels développés par la société NETWORKELEC restent la propriété de cette même société.

Ils sont non cessibles, non exclusif et non transmissible.

La licence accordée au client par la société NETWORKELEC est inscrite au sein du devis. (Durée de celle-ci et conditions particulières)

Celle-ci est accordée uniquement à l'utilisateur sur la machine sur laquelle le logiciel a été installé.

L'ordinateur sur lequel le logiciel est installé doit obligatoirement avoir accès à internet (Ouverture du port http - 80, https - 443 obligatoire) afin de garantir la validité de la licence, le renouvellement automatique de celle-ci si nécessaire, ou la désactivation de celle-ci en cas de non-respect de ces présentes conditions.

Le client s'engage à ne pas copier, ne pas modifier le programme ou ne pas le distribuer à des tiers sans l'accord de la société NETWORKELEC.

Le client acquiert uniquement un droit d'usage du logiciel.

8 - Clause de force majeure

La responsabilité de la société NETWORKELEC ne peut être engagée en cas de non réalisation de sa prestation pour des raisons de force majeure. (Dysfonctionnement des opérateurs de télécommunication)

9 - Clause de confidentialité

La société NETWORKELEC s'engage à ne pas transmettre, ne pas vendre les données concernant le client.

Le client s'engage à ne divulguer aucunes données provenant de la société NETWORKELEC.

La société NETWORKELEC s'engage sur la confidentialité des données dans le cadre des prestations commandées par le client sauf obligations légales.

Le client peut à tout moment demander l'accès à ses données ou la suppression de celle-ci en accord avec les lois françaises.

Le client s'engage à procéder aux déclarations et demande d'autorisation prévues par la loi avant tout exécution de prestations par la société NETWORKELEC. (CNIL)

NETWORKELEC s'engage au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) dans le cadre de son activité et de la protection des données personnels au sein de son système informatique (SI).

10 - Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes Conditions générales de Ventes sont soumises au droit français.

A défaut d'accord amiable entre les deux parties, tous litiges concernant les présentes Conditions Générales de Ventes sera porté devant le tribunal de commerce d'Annecy